



**PROCES-VERBAL N°07**  
**Classement des Terrains et Installations Sportives**

---

**Réunion du : 16/02/2021**  
**tenue exceptionnellement en télé-réunion**

---

**Présents :** Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Michel CORNIAUX, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

---

**Excusé :** Serge PATUREAU

---

**Assiste :** Patrick BAUW

---

**Prochaines réunions :**

**16/03/2021**

**20/04/2021**

**18/05/2021**

**15/06/2021**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 13/03/2021**

**Le P.V n°06 est validé**

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission  
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

# AISNE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5 AFFAIRES DIVERSES

# ARTOIS

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### ● ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 1 – NNI 620410101

Cette installation est classée en Niveau 3 jusqu'au 26/04/2021.

**La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 3 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

#### ● ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 3 – NNI 620410103

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 07/02/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la rénovation du terrain en Gazon Synthétique et des documents transmis.

**Avec cette réserve et au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

*Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :*

- les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service ;
- le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 en tous points

*Dans le cas d'une charge à base de matériau élastomère, la Commission recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).*

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

- **ARRAS – STADE DEGOUVE BRABANT 3 – NNI 620410103**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 07/02/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 272 Lux

Facteur d'uniformité : 0.92

Rapport Emini/Emaxi : 0.78

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

- **BIACHE ST VAAST – STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 621285501**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un éclairage du Foot5 avec Palissade conforme au cahier des charges FAFa.

Eclairage moyen horizontal : 173 Lux

CU : 0,55

- **BIACHE ST VAAST – STADE FOOT5 AVEC PALISSADE – NNI 621285502**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un éclairage du Foot5 avec Palissade conforme au cahier des charges FAFa.

Eclairage moyen horizontal : 173 Lux

CU : 0,55

### 3.5 Retraits de classement

- 4 **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
- 5 **AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### ● BONNINGUES LES ARDRES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 621550101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 22/01/2021
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 20 Janvier 2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/02/2031, sous la réserve suivante :**

- Compléter la partie manquante de la main courante côté vestiaires en rajoutant une barre amovible avant le 30 Juin 2021.

#### ● CONTEVILLE LEZ BOULOGNE – STADE VERTE VALLEE 1 – NNI 622370101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 18/01/2021
- Rapport de visite effectué le 18 Janvier 2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/02/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Déplacer les brosses servant au nettoyage des chaussures en dehors de la zone de dégagement de sécurité des 2,50m

#### ● CREMAREST – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622550101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 07/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18/06/2010
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 06 Juillet 2020 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/02/2031.**

- **SAINT JOSSE – STADE MUNICIPAL ALBERT FLAHAUT 1 – NNI 627520101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A5 SYE jusqu'au 16/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A5 SYE et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 21/01/2021
- Rapport de visite effectué le 21 Janvier 2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis et de l'historique de classement, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A5 SYE jusqu'au 16/02/2031.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **HERLY – COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE – NNI 624370201 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 SYE avec un terrain en gazon synthétique avec de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de situation
- Plan masse
- Plan Projeté de l'aire de jeu
- Plan coupe transversale
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE.**

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

*Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :*

- *Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service ;*
- *Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.*

*Dans le cas d'une charge à base de matériau élastomère, la Commission recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).*

Pour information, le projet soumis ne permet pas un classement en Niveau 4 SYE (absence de local délégué, surface vestiaire arbitre insuffisante, ...).

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables

- **HERLY – COMPLEXE SPORTIF COMMUNAUTAIRE – NNI 624370201 (NOUVEAU)**  
Cette installation n'existe pas dans la base de données.

### Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 164 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.80

Rapport Emin/Emaxi : 0.66

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E5.**

### 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

- **ESTREELLES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 623150101**  
Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 04/04/2021.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 03 Février 2021 qui indique ne pas vouloir donner suite au classement de l'installation.

La Commission décide de placer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.

# ESCAUT

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **BRUAY SUR ESCAUT – COMPLEXE SPORTIF JEAN PHILIPPE GATIEN 1 – NNI 591120301**  
Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

**La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DENAIN – STADE BAYARD 4 – NNI 591720104**  
Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 10/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 16/02/2031.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **DENAIN – STADE BAYARD 1 – NNI 591720101**  
Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 19/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 avec un terrain en pelouse naturelle.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Lettre de Madame le Maire
- Plan de situation
- Plan masse
- Plan du terrain
- Plan coupe transversale
- Plan des vestiaires

**La Commission rappelle que les largeurs du terrain accessibles au public doivent respecter une largeur de zone libre de 6m entre ligne de but et protection de l'aire de jeu. Si cet accès au public est maintenu, il existe des dispositions d'aménagement précisées à l'art.1.1.7.b du règlement.**

**Avec cette réserve et au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour le maintien d'un classement de Niveau 5.**



- **DENAIN – STADE BAYARD 3 – NNI 591720103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 10/03/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 SYE avec un terrain en gazon synthétique.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Lettre de Madame le Maire
- Plan de situation
- Plan masse
- Plan du terrain
- Plan coupe transversale

**La Commission constate l'absence de vestiaires dédiés à cette installation.**

**Elle rappelle que la pente dans le sens de la longueur n'est possible que dans un seul sens. (et non 0,2% dans les deux sens)**

**Avec ces réserves et au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau Foot A11 SYE.**

*Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :*

- *Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service ;*
- *Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points*

*Dans le cas d'une charge à base de matériau élastomère, la Commission recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).*

La Commission rappelle que toute nouvelle mise en place d'une installation d'éclairage doit faire l'objet d'une demande d'avis préalable.

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **BRUAY SUR ESCAUT – SALLE OMNISPORTS – NNI 591129901 (NOUVEAU)**

Cette installation n'existe pas dans la base de données.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3.

**Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 16/02/2031, sous la réserve suivante :**

- Transmission avant le 30 Juin 2021 d'une Attestation Administrative de Capacité.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont également à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Protéger les parties saillantes des angles des poteaux de soutien

Dans le cadre des travaux projetés, la Commission invite le propriétaire à respecter les prescriptions du Règlement des Installations Futsal en prévoyant des toilettes joueurs et arbitres séparées de celles du public.



## **SUITE**

- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

### **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### • FLEURBAIX – STADE MAURICE HUCHETTE 1 – NNI 623380101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 03/05/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Attestation de propriété du 1<sup>er</sup> Février 2019
- Plan des nouveaux vestiaires
- Rapport de visite effectué le 27 Janvier 2021 par Mr serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16/02/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Réduire la longueur du terrain à 105m
- Compléter la main courante derrière les abris de touche

#### • GRANDE SYNTHÉ – STADE DECONYNCK – NNI 592710101

Cette installation était classée en Niveau 4 jusqu'au 30/01/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 21 Janvier 2020 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

**La Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Le document suivant est à transmettre avant le 30 Juin 2021 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en distinguant les places assises des places debout

#### • HOYMILLE – STADE MUNICIPAL – I.E.T. – NNI 593190201

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 25/10/2020.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 14 Octobre 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation de Capacité du 13 Août 2020
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 21 Janvier 2021 par Mr serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/02/2031.**

Le document suivant est à transmettre avant le 30 Juin 2021 :

- Attestation Administrative de Capacité

- **PONT A MARCQ – STADE MUNICIPAL – NNI 594660101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 14/12/2020.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15 Septembre 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 12 Octobre 2010

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/02/2031.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

5. **AFFAIRES DIVERSES**

- **WASQUEHAL – COMPLEXE SPORTIF L MONTAGNE – NNI 596460101**

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 25 Janvier 2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS Flandres suite à l'achèvement des travaux de la nouvelle tribune et **transmet le rapport à la CFTIS pour information.**

La Commission demande la transmission d'un nouvel AOP prenant en compte la capacité de la tribune d'une part et les places debout d'autre part.

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **BORNEL – STADE MDC SEGAUX 2 – NNI 600880102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 1er Février 2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 16/02/2031, sous la réserve suivante :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 30 Juin 2021

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **BORNEL – STADE MDC SEGAUX 1 – NNI 600880101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 23/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 1er Février 2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16/02/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Installer un miroir dans chaque vestiaire joueurs

Le document suivant est à transmettre avant le 30 Juin 2021 :

- Attestation Administrative de Capacité

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 11/06/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 4 SYE avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

La Commission pour instruire le dossier et former un avis préalable demande la transmission des documents suivants :

- Plan des vestiaires projetés et cotés sous format PDF
- Descriptif de la protection sécurisée entre vestiaires et terrain (Le tunnel de liaison entre vestiaires et l'aire de jeu devra pénétrer à l'intérieur du périmètre de l'aire de jeu de 1,50m)

Elle précise dès à présent qu'un banc de touche « officiels » est obligatoire.

La transmission d'un plan masse avec les cotes des tracés du Foot A8 permettrait d'en vérifier la conformité.

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 11/06/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 260 Lux

Facteur d'uniformité : 0.78

Rapport Emini/Emaxi : 0.61

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

### 3.5 Retraits de classement

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****• CREIL – GYMNASE ALAIN MARION – NNI 601759903**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030.

La Commission prend connaissance du PV CDS de Sécurité du 03 Février 2020.

Remerciements.

La Commission demande la transmission d'un AOP compte tenu de la capacité des gradins.

**• CREIL – GYMNASE DESCARTES – NNI 601759902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 14/10/2030.

La Commission prend connaissance du PV CDS de Sécurité du 08 Décembre 2015.

Remerciements

**5. AFFAIRES DIVERSES**

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

## 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

## 5. AFFAIRES DIVERSES

Le 16.02.2021  
Michel RAVIART  
Président de la C.R.T.I.S.